



Erreur sur titre de perception

Par Tat86

Bonjour à tout le monde,

J'ai reçu un titre de perception pour un versement qui m'a été fait par erreur. Aucun soucis là dessus, je rembourserais. Le problème est le suivant : on me demande de rembourser un montant supérieur à celui qui m'a été versé par erreur (de 2000 euros et des poussières je passe à plus de 2600 euros).

J'ai bien vérifié ce qui m'avait été viré par erreur, de même que le bulletin de salaire qui m'avait été envoyé par erreur également, et le montant que j'ai reçu est bien de 2000 euros et non pas 2600 euros.

Pour l'heure, j'ai contacté les services concernés (par mail, ceux-ci n'étant pas disponible par téléphone) et j'ai fourni le bulletin qui avait accompagné ce versement qui n'aurait pas dû être.

Mais peuvent-ils me réclamer cette mauvaise somme, au lieu de simplement me demander les 2000 euros versés par erreur ? Je n'ai rien reçu d'autre de leur part, j'ai la preuve que je n'ai rien reçu d'autre. Je crains qu'ils ne persistent à réclamer le mauvais montant. Le bulletin de salaire que j'ai reçu où est indiqué les 2000 euros suffira-t-il ?

Je suis toujours employée chez eux donc la retenue sur salaire reste possible, ce qui me fait très peur. Cet argent je n'y ai pas touché donc je peux le rendre, en revanche il y a 600 euros qu'ils n'ont pas à me demander.

Si quelqu'un pouvait simplement me confirmer qu'avec la preuve que j'ai (à savoir le bulletin de salaire, et le cas échéant, un relevé de banque indiquant qu'il n'y a pas eu d'autres versements), ils ne peuvent me réclamer plus que ce qu'ils m'ont versés par erreur, j'apprécierais :)

Merci à tout le monde.